

Note d'information FCO_ Maladie Hémorragique Epizootique

Actuellement nous observons une **recrudescence d'animaux présentant des symptômes** (fièvre, lésions des muqueuses buccales, boiterie, fatigue, un manque d'appétit, diarrhée hémorragique) pouvant évoquer **la FCO** ou **la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE)** = Maladie Hémorragique des Cervidés (MHC) = Epizootic Hemorrhagic Disease (EHD) en anglais -> C'est la même maladie !

La FCO et MHE sont d'origine virale et génétiquement proches. Elles sont toutes deux transmises par des moucheron (culicoides) et non dangereuses pour l'homme.

La MHE est présente en Espagne depuis fin 2022, touche les ruminants (domestiques et sauvages) avec à priori des signes cliniques plutôt sur les bovins. Nous avons peu de retour concernant la clinique de cette maladie actuellement. Les retours des autorités espagnoles et portugaises semblent indiquer une morbidité de l'ordre de 10% et une mortalité inférieure à 1%.

A ce jour aucun vaccin disponible contre la MHE.

Un cas de MHE a été confirmé dans le 65 ainsi que deux cas dans le 64.

Pour tous les éleveurs du 65 les conséquences immédiates de la détection de cette maladie sur notre territoire sont :

1- en termes de surveillance active :

Les suspicions cliniques infirmées en FCO, seront analysées de manière complémentaire en MHE.

2- en termes de mouvements UE :

Les mouvements de bovins/ovins-caprins issus du département 65 (et dans un rayon de 150 kms autour des foyers, carte à venir) **ne peuvent plus partir** pour élevage/engraissement aux échanges intracommunautaires UE (Espagne et Italie entre autres).

Les vétérinaires officiels privés ne doivent plus dès à présent certifier pour ce type de départ.

Les mouvements UE des ruminants pour abattage immédiat restent possibles.

3- en termes de mouvements nationaux :

Les mouvements nationaux restent autorisés à ce stade.

Des discussions sont en cours pour négocier les reprises d'échanges communautaires ainsi que les réglementations concours.

Au vu de la situation sanitaire et de l'impact majeur de cette maladie sur les échanges d'animaux, il est indispensable que la vigilance de tous soit mobilisée : éleveurs, vétérinaires et tous les opérateurs au contact de bovins, d'ovins et de caprins. **Nous vous invitons à effectuer des visites régulières auprès de vos troupeaux afin de détecter précocement tout signe clinique.**

La mise en place d'une vaccination FCO doit être discutée avec son vétérinaire pour évaluer les bénéfices et risques sur son cheptel (attention aux animaux gestants, privilégier les génisses avant leur mise à la reproduction).

En cas d'achat ou déplacement d'animaux la désinsectisation permet de réduire les risques de piqûres par les moucheron mais ne permet pas une couverture totale (problème de répartition du produit, quantité de moucheron, rythme d'application...).

Tout signe clinique évocateur de ces maladies doit être immédiatement rapporté en priorité au vétérinaire de l'élevage, ou à la DDETSPP.